



**Décision n° 2009-DC-0127 de l'Autorité de sûreté nucléaire
du 6 janvier 2009 établissant la liste des installations
nucléaires de base au 31 décembre 2008**

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le décret n°2007-1557 du 2 novembre 2007 relatif aux installations nucléaires de base et au contrôle, en matière de sûreté nucléaire, du transport de substances radioactives, notamment son article 5 ;

Vu le règlement intérieur de l'Autorité de sûreté nucléaire homologué par l'arrêté du 15 décembre 2006, notamment son article 4 ;

Décide :

Article 1^{er}

La liste des installations nucléaires de base, mise à jour au 31 décembre 2008, est annexée à la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Paris, le 6 janvier 2009

Le collège de l'Autorité de sûreté nucléaire,

André-Claude LACOSTE

Marie-Pierre COMETS

Jean-Rémi GOUZE

Michel BOURGUIGNON

Marc SANSON